



L'Église Unie
du Canada
Conseil général

CG45 GS07 Renouvellement des excuses de l'Église Unie pour sa participation au système des pensionnats pour l'été 2025

Date réelle du document: août 8, 2025

Source : Secrétaire général

1. Quel est l'enjeu?

Un appel a été lancé à l'Église Unie du Canada afin qu'elle renouvelle ses excuses pour le rôle qu'elle a joué dans la gestion de pensionnats et les gestes posés par son personnel dans ce système. Cet appel provient d'un groupe de la paroisse de Port Alberni réunissant des personnes survivantes et des descendants et descendantes de colons, du Conseil régional Pacific Mountain (PM02) et du rapport final de l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et sépultures anonymes en lien avec les pensionnats indiens.

2. Quelle est la situation actuelle?

Sara Stratton, animatrice pour la réconciliation et la justice autochtone, a fait part des constatations de l'interlocutrice spéciale indépendante à l'exécutif lors de sa réunion du 21 au 23 novembre 2024.

En janvier 2025, après consultation du secrétaire général, de la modératrice et du ministre exécutif des Ministères et justice autochtones, la ministre exécutive de la région Pacific Mountain et le personnel de la réconciliation et de la justice autochtone ont rencontré le personnel ministériel/l'équipe d'implantation de Port Alberni. Cette rencontre visait à déterminer si une visite pastorale auprès du groupe de survivants et survivantes était une

prochaine étape convenable dans le contexte où l'Église envisage de renouveler ses excuses nationales. Les parties ont conclu qu'une visite était à propos et, en mars 2025, l'exécutif du Conseil général (ECG) a confirmé que la modératrice, le secrétaire général et la ministre exécutive de la région Pacific Mountain participeraient à la visite.

Lors de sa réunion du 7 au 9 mars 2025, l'ECG a accepté de créer un groupe de travail avec le mandat : de passer en revue les engagements et les efforts de réconciliation qui ont découlé des excuses présentées en 1986, puis en 1998, par l'Église Unie du Canada aux personnes survivantes des pensionnats autochtones; et d'étudier les gestes actuellement nécessaires, entre autres, renouveler les excuses pour l'héritage des pensionnats en consultant les communautés autochtones dans une démarche qui tient compte des traumatismes, est axée sur la collaboration et le respect des relations de nation à nation avec les communautés d'intendants et intendantes et est ancrée dans une théologie de soin et de justice réparatrice.

3. Quelle est la recommandation?

Le secrétaire général recommande :

À la lumière de la décision de l'ECG, prise en mars 2025, de créer un groupe de travail avec le mandat : de passer en revue les engagements et les efforts de réconciliation; et d'étudier les gestes actuellement nécessaires, entre autres, renouveler les excuses pour l'héritage des pensionnats en consultant les communautés autochtones dans une démarche qui tient compte des traumatismes, est axée sur la collaboration et le respect des relations de nation à nation avec les communautés d'intendants et intendantes et est ancrée dans une théologie de soin et de justice réparatrice :

que le Conseil général ne prenne, pour le moment, aucune autre mesure concernant la proposition PM02.

4. Contexte

À l'été 2021, la Première Nation Tk'emlúps te Secwépemc a été la première d'une série de communautés autochtones à annoncer qu'elle avait localisé des sites de sépultures anonymes et non enregistrées sur le terrain d'anciens pensionnats. Pour ces communautés, il ne s'agissait pas d'une « nouvelle » : elles connaissaient l'existence de ces sites depuis des années. Cette découverte a grandement influencé les conclusions de la Commission de vérité

et réconciliation. Les découvertes se poursuivent, notamment sur les terrains d'anciens pensionnats gérés par l'Église Unie à Port Alberni et à Coqualeetza, en Colombie-Britannique.

À l'été 2024, *?Aps Ciik Cha Chim Hiy Ap (Road to Reconciliation)*, un groupe de personnes survivantes et de membres de l'Église Unie rattaché à la Courageous Community de la paroisse Alberni Valley, a proposé un texte pour renouveler les excuses de l'Église Unie du Canada, qui comprend une explication complète et précise du mal causé aux enfants. Le Conseil régional Pacific Mountain a en outre présenté une proposition pour le 45e Conseil général dans laquelle il demande la présentation de nouvelles excuses plus précises (PM02).

En septembre 2024, l'interlocutrice spéciale indépendante a terminé son mandat et publié un rapport final dans lequel elle souligne « les obligations juridiques, morales et éthiques que le Canada doit remplir pour combler les lacunes législatives et structurelles qui existent en matière d'identification, de protection et de commémoration des enfants disparus et de leurs sépultures ». Une des 42 obligations relevées concerne le renouvellement des excuses :

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les églises, la GRC, les universités et toute autre organisation qui a soutenu ou exploité les pensionnats indiens et les institutions associées doivent présenter des excuses pour les multiples torts qu'ils ont commis contre les enfants autochtones disparus, leurs familles et leurs communautés. Pour que ces excuses répondent aux critères des peuples autochtones et du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, elles doivent :

- *Établir un registre public complet et précis des injustices historiques et des préjudices continus du génocide, de la colonisation et des violations massives des droits de la personne; et*
- *S'engager à fournir d'autres réparations et actions substantielles, matérielles et symboliques, conformément au droit international relatif aux droits de la personne.*

Dans ses excuses de 1986 et celles de 1998, et par la signature de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, l'Église Unie a accepté sa part de responsabilité dans la colonisation et la gestion de pensionnats. Les deux déclarations d'excuses promettaient que l'Église Unie vivrait ces excuses par ses actes, et si elles ont été reconnues, aucune n'a été acceptée. La Convention de règlement, pour sa part, reconnaissait les préjudices, mais dans un cadre de traumatismes. Or aucune de ces réponses n'expriment les connaissances profondes que nous ont présentées, résolues, ces communautés et l'interlocutrice spéciale indépendante.

En 2021, le modérateur de l'époque, Richard Bott, a mentionné la responsabilité qu'avait l'Église de contribuer à assurer aux enfants disparus « la dignité dont ils [avaient] été privés de leur vivant ». Le groupe *?Aps Ciik Cha Chim Hiy Ap (Road to Reconciliation)* et l'interlocutrice spéciale indépendante ont clairement fait comprendre que le temps passait. Les survivants et survivantes des pensionnats vieillissent et meurent. Le temps presse pour leur présenter les excuses qu'ils – et que tous les enfants – méritent.

L'Église Unie ne s'est jamais excusée pour le rôle qu'elle a joué dans les externats et d'autres institutions colonisatrices, dont les hôpitaux. Elle n'a pas non plus parlé en détail de la violence spirituelle faite aux peuples autochtones, non seulement dans ces institutions, mais aussi plus globalement dans le cadre des efforts d'évangélisation et de ministère dans les réserves. De nouvelles excuses doivent aborder ces autres institutions et la question de la violence spirituelle.

Le renouvellement des excuses est un geste de justice réparatrice à l'endroit des personnes à qui notre institution a fait du mal. Il est aussi ancré dans la théologie du « devoir de vigilance » de l'Église Unie, notre engagement envers la réconciliation et l'attention grandissante portée à la justice réparatrice dans notre plan stratégique.

5. Comment cette proposition nous aide-t-elle à respecter les engagements de notre Église en matière d'équité?

La décision de l'ECG a lancé un processus qui répond à la demande formulée dans la proposition PM02 selon une démarche de consultation des nations et populations autochtones dans un contexte où l'Église cherche à honorer son engagement en matière de réconciliation.

Pour l'instance transmettant cette proposition au Conseil général

Veuillez sélectionner l'option appropriée et fournir les principaux points de discussion concernant les enjeux transmis au Conseil général :

- En accord
- En désaccord, sans transmission de la proposition au Conseil général
- En désaccord, avec transmission de la proposition au Conseil général
- Sans prise de position pour l'instant

Si vous avez des questions concernant cette proposition, veuillez les transmettre à GCinfo@united-church.ca.

Type de document: [Proposition](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Secrétaire Général](#)